

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



11^e Année

JANVIER 1955

N° 1

SOMMAIRE

1. Mémorial (mois de janvier)	2
2. Chambre des Députés (mois de janvier).	2
3. La Fête Nationale Luxembourgeoise	3
4. Perspectives et Problèmes Economiques du Luxembourg en 1955, exposé de M. le Ministre des Affaires Economiques devant le Conseil de l'Eco- nomie Nationale	9
5. La Télévision au Grand-Duché de Luxembourg	16
6. Nouvelles Diverses	17
7. Nouvelles de la Cour.	19
8. Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)	19

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

18, RUE ALDRINGER

LUXEMBOURG

Mémorial (mois de janvier)

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 3 janvier 1955 règle les conditions d'émission d'un emprunt de 400.000.000 francs, autorisé par les lois des 8 et 20 juillet 1950.

*

Ministère de l'Intérieur.

Le relevé des permis de chasse délivrés pendant l'année de chasse 1954-1955 est publié au « Mémorial » du 15 janvier 1955.

*

Ministère de la Justice.

La loi du 24 décembre 1954 modifie la loi du 13 mars 1870 sur la police des émigrations et soumettant à une taxe les autorisations d'entreprendre des opérations d'engagement ou de transport des émigrants.

La loi du 12 janvier 1955 porte amnistie de certains faits punissables et commutation de certaines peines en matière d'attentat contre la sûreté extérieure de l'Etat ou de concours à des

mesures de dépossession prises pour l'ennemi et institue des mesures de clémence en matière d'épuration administrative.

*

Ministère des Transports.

La loi du 13 décembre 1954 approuve les Actes de la cinquième Conférence pour la révision des Conventions internationales concernant le transport des marchandises (CIM) et le transport des voyageurs et bagages (CIV) par chemins de fer, signés à Berne, le 25 octobre 1952, ainsi que des Actes de la Conférence extraordinaire, signés à Berne, le 11 avril 1953.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

La loi du 24 décembre 1954 approuve l'Accord complémentaire N° 2 à la Convention générale du 12 novembre 1949 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France sur la sécurité sociale, régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers, ainsi que le Protocole relatif à l'application de cet Accord, signés à Paris, le 19 février 1953.

Chambre des Députés (mois de janvier)

5 janvier: Réunion de la Commission des Dommages de Guerre.

15 janvier: Réunion d'une Section centrale (N° 470).

18 janvier: 9^e séance publique. — Autorisation de lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi relatif au règlement des comptes généraux de l'exercice 1952 (N° 534). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques (N° 533). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

19 janvier: 10^e séance publique. — Proposition du Bureau tendant à la nomination d'une commission chargée d'étudier le problème de la réforme générale du Règlement de la Chambre et de préparer des textes en ce sens. — Projet de loi concernant la réglemen-

tation de la circulation sur les voies publiques (N° 533). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole relatif à la Conférence européenne des Ministres des Transports, signé à Bruxelles, le 17 octobre 1953 (N° 552). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939 portant institution de tribunaux arbitraux en matière de bail à loyer, de l'arrêté grand-ducal du 24 décembre 1945 et de la loi du 21 mars 1947 concernant la fixation des loyers, de la loi du 28 juin 1946 ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements, de la loi du 30 octobre 1948 concernant la protection des personnes condamnées à déguerpir de leur logement et de la loi du 20 juillet 1950 portant modification des dits arrêtés et lois (N° 470). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

20 janvier: 11^e séance publique. — Projet de loi portant modification et coordination de l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939 portant institution de tribunaux arbitraux en matière de bail à loyer, de l'arrêté grand-ducal du 24 décembre 1945 et de la loi du 21 mars 1947 concernant la fixation des loyers, de la loi du 28 juin 1946 ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements, de la loi du 30 octobre 1948 concernant la protection des personnes condamnées à déguerpir de leur logement et de la loi du 20 juillet 1950 portant modification des dits arrêtés et lois (N^o 470). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires.

24 janvier: Réunion d'une Section centrale (N^o 550).

25 janvier: 12^e séance publique. — Remplacement de M. J. Steichen comme membre de la Section centrale du projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse (N^o 207). — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique relatif aux achats dit « offshore », signé à Luxembourg, le 17 avril 1954 (N^o 553). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur

l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement d'Irlande relatif aux transports aériens entre leurs territoires respectifs, signé à Bruxelles, le 27 juillet 1954 (N^o 538). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de deux protocoles concernant certains amendements à la Convention relative à l'aviation civile internationale, faite à Chicago le 7 décembre 1944, adoptée par l'Assemblée de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale à la 8^e session à Montreal, le 14 juin 1954 (N^o 539). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote. — Naturalisations. Supplément à la 12^e liste des demandes en naturalisation arrêtée au 29 novembre 1954. — Proclamation du résultat du vote sur les naturalisations de la 12^e liste. — Règlement des travaux parlementaires.

Réunion du Bureau de la Chambre.

27 janvier: Réunion d'une Section centrale (N^{os} 550 et 207).

Réunion de la Commission des Dommages de Guerre.

La Fête Nationale Luxembourgeoise

Cette année, la Fête Nationale Luxembourgeoise, Anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, a été une fois de plus célébrée avec ferveur par la population luxembourgeoise qui exprima ainsi sa fidélité et son attachement à la Souveraine et à la Maison grand-ducale.

Les festivités organisées à cette occasion furent inaugurées le 22 janvier. A la nuit tombante, la Musique militaire de la Garde, encadrée de porteurs de torches, se rendit devant le Palais grand-ducal pour faire une ovation à la Souveraine qui parut au balcon. Une foule compacte, massée aux abords du Palais, saluait la Souveraine et ne cessait de réclamer les Membres de la Famille grand-ducale. A plusieurs reprises, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde, le Prince Charles et la Princesse Antoine de Ligne faisaient Leur apparition au

balcon et, chaque fois, Leurs Altesses Royales furent reçues par des acclamations enthousiastes.

La Musique de la Garde grand-ducale donna ensuite à la Place d'Armes un concert de musique patriotique.

A 18 heures 45, S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, sur l'antenne de Radio-Luxembourg, adressa une allocution à la population luxembourgeoise.

Le discours radiodiffusé
de M. JOSEPH BECH, Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement.

Meng le'w Matbierger!

D'Gléckwönsch, de' ech haut den Owend, op desem Wé, an érem Numm der Grande-Duchesse Charlotte ausspréchen, soll me' bedeiten we' gewe'neklech Gléckwönsch: sie sollen den

Dank sen vum ganze letzeburger Vollek un de' Kineklech Fra, De' zenter me' ewe' en Dröttel Joerhonnert mat secherer Hand d'Geschécker vum Land lét.

Den Dank och duerfir, dass Sie hirem Vollek, vum e'schten Däg un, d'Geschenk gemäch huet vun Hirem reichen an noblen Hèrz.

So' he'ch Sie och stét, mir wössen et all, Sie stét fir kén so 'he'ch, dass Sie net ge'f d'Suergen an d'Fréden délen vu jidwerengem vun ons.

An et soll och gesot sen, dass all Letzeburger stolz sen, dass un der Spöttz vum Land eng Grande-Duchesse stét, de' durch Hir Perso'n, an liewen op de' vornehmst Art all dat Sche'nt a Hirem ganze Wandel an an Hirem Familge-Gutt verképert, wât ons d'Hémecht eso' le'f mecht.

A well Sie dat alles fir ons bedeit, wönschen mir Hir an Hirer Familgen vu ganzem Herzen Gléck a Gesondhét.

Gro'ssherzoginsgeburtstäg — onse Nationalfeiertäg — fällt an eng Périod vum Joer, wo' et de Gebrauch ass, sech ze besannen op dat, wât dat vergängent Joer bruecht huet, a besonnesch op dat, wât én sech vun dem neie Joer erwärt.

D'Welt ass voller Hoffnong, Furcht a Ménongsstreit. Zwar geschitt et fir d'e'scht zenter zwanzeg Joer, dass ne'erens op der Welt Kre'ch ass! An dat ass well ganz vill! A mir sollen ons doriwer fréen.

Ma ké Krich bedeit nach net Fridden. D'international Spannong huet net ofgeholl an et ass wierklech net vill Aussicht, dass dé kâle Kre'ch net och nach am Joer 1955 virundauert. An 't misst én en Utopist sen, fir ze gléwen, dass dat Joer, wât elo ufängt, ons an dér Hisicht mat ömwälzenden Ännerongen könnt iwerraschen!

Et ass haut eso' weit, an et ass traureg, dat misse feststellen, dass de Fridden an ömmer me' engem gro'sse Moss dikte'ert gött, net vun der Le'ft vun de Mönchen zo'enäner, mä vun der Existenz vun der Atombomb, dem Gleichgewicht vun den techneschen a militäreschen Ressourcen am Westen an am Osten a vun der gemeinsamer Angscht virun der totaler an der globaler Vernichtung vun der Mönshét.

Vielleicht gewönnt de gesonnde Mönsherverstand, am Schiet vun der Atomenergie, neie neie Buedem, a wie wéss, ob mer net vielleicht mat dem Osten zu engem Accord iwer d'Atomenergie komme können, én Accord, dén dann änerer no sech ze'e ge'f, de 'd'Welt dem wierklechen Fridd ömmer me' no ge'we bréngen?

We' dém och se'f! Et ass kloer, dass de secherst Aussicht, de Kre'ch ze vermeiden, doranner bestét, dass de 'westlech Mächt ob der Basis vun hirer égener, gleichwerteger Stärkt verhandele können.

Zu dém Zweck sollt am vergängene Joer d'europäesch Arme' geschâf gin. Sie ko'm leider net zustand. Sie soll elo ersât gin durch eng

Koaliti'o'n vu nationalen Arme'en, wo'vun d'Modalite'ten an de Verträg vu London a Paris festgeluegt sen, de' onst Land och önnerrécht huet an de' an der nächster Zeit vun der Chamber vote'ert gin.

Et ass selbstverständlech, dass de' international Evénementer hire Schiet och op onst klengt Land werfen an dass mir ons déne Verpflichtungen net entze'e können an och net entze'e wöllen, de' ons geographesch Lag eso'wuel we' ons politesch, géschteg a weltanschaulich Idealen mat sech bréngen.

Eng vun déne Verpflichtungen ass den obligatoreschen Militärdéngscht. Ech brauch et net ze beto'nen: dén Déngscht ass a kengem Land bele'ft an en ass eis och net sympathesch.

Mä, we' so' oft an der Politik, go'wen a gin de' verantwortlech Leit virun de 'batter No'twendegkét gestallt, töschent dém klengeren an dém gre'sseren Iwel wielen ze missen.

Kann d'Letzeburger Land sech et léschten, dodurch, dass et seng militäresch Obligatio'nen ge'ntiwer vu sengen Allie'erten a Frönn net erfülle ge'f, net nömnen seng politesch, mä och seng wirtschaftlech Verbonnenhét mat dem Westen op d'Spill ze setzen?

Mat secherem patrioteschem Gefill hun d'Letzeburger sech fir dat klengert Iwel, de Militärdéngscht, entschéd.

Mä mat guddem Gewössen könne mer behâpten: an allem, wât Letzeburg u militäreschen Obligatio'nen op sech geholl huet, ass onser spezieller Situatio'n als klengt Land mat beschränkten Ressourcen u Mönchen an u wirtschaftleche Möttelen voll a ganz Rechnong gedroe gin. Proportionnell hu mir vill manner Leit önner Waffen ewe' ons Noper, an ons Ausgaben fir ons Arme' sen och proportionnell me' nidreg. An dobei duerfe mir net vergiessen, dass ons Jongen nömnen zwielef Me'nt déngen, während an den Nopeschlänner de Service militaire taire uechtzeng Me'nt ass.

Bei Geléenhét vun de leschten Hierschtmanöver huet d'Regierong d'Grönn auserné geluegt, fir wât et ne'deg wor, eso' eng relativ gro'ss Zuel vu Reservisten fir ve'er Wochen änzerrufen. Démols huet d'Regierong durchblécke geloss, dass fir d'Zo'konft gewöss Erlichterongen könnnten envisage'ert gin, wât d'Dauer vun dem jährlechen Rappel an d'Zuel vun de Reservisten ugét.

An déne nächste Joeren gött de Rappel op drei Wochen erof gesât a mer ruffen och eppes manner Reservisten ân. De Minister vun der Force Armée bréngt démnächst e Projet de loi ân, dén zum Zweck huet, d'Gesamtdauer vun de Rappellen wesentlech ze reduze'eren.

Vergiesst nie, dass mir dem Ausland ge'ntiwer onse Liewenswöllen net besser beweisen an onst Liewensrecht net besser bekräftige könnnten, we' dass mer wölleg a berét sen, ons Hémecht hellefen ze verdéngen.

Onst Use'en am Ausland ass selbstverständlech durch ons Verdédegongsberétschâft gefestegt an och dodurch, datt mir, trotz onser Klenghét, iwerall do an den internationalen Organisati'o'nen aktiv mathellefen, wo' d'materiell Macht net eleng den Ausschlo gött.

Önnerpolitesch hun d'Verhältnesser sech zenter de Wahlen vum vergångene Joer stabilisé'ert. An dém Joer ass och eng ganz Rei vu Gesetzger gestömmt gin, de' de Fuerderongen vum enger grösser Zuel vum onse Matbieregr Satisfactio'n gin hun.

D'Letzeburger können am allgemengen zefridde sin, an dât besonnesch, wann se sech mat de Bierger vum ânere Länner vergleichen. Et sin der natirlech, de' nie zefridde sin, a mengen, de Staat misst all Ke'er âsprangen, wo' sie versoen. Dénen ass net ze hellefen.

Mä wo' de Staat, trotz sengen ganz grösse Léschtongen vum déne leschte Joeren, sech senger Verpflichtong net kann a net duerf entze'en, dât ass ge'ntiwer déne Matbierger, de' d'Victime vu Katastrophe gi sen an doduerch a Schold a No't gerode sin.

D'Letzeburger Land huet, dank dem Fleiss an der Arbechtsamkét vum Vollek, iewel virun allem och dank enger aussergewé'nelecher Konjunktur, sei Wuelstand an déne leschte Joeren op en he'ge Niveau eropschrauwe können. Et huet seng sozial Institutio'nen verbessert a gesuert, datt d'No't aus de Familgen eraus bleiwe soll. A verschiddene Beruffer ass d'Geld reichlech gefloss an et hun sech Gewunnegten a Besoins'en entwéckelt, de' é fre'er net gehont hätt. Losse mer och do de' âl letzeburger Dugend vum Mosshâlen net aus dem A verle'eren. Wann och fir de Moment d'Wirtschaft normal léft, dann ass et dach eso', datt ge'ntiwer der Situatio'n vu virun drei oder ve'er Joer eng Ännerong âgetratt ass. D'Staatsausgaben hun sech stârk vergre'ssert, wo'ge'nt d'Recetten sech stabilisé'ert hun. Dobei stét ons Produktion enger hefteger internationaler Konkurrenz ge'ntiwer, an d'Grondlag vum onsem Reichtum ass a bleift vulnérabel. Et gehe'ert dofir ze enger nationaler Pflicht, fir ze suergen, datt d'Wirtschaft an d'Finanzen an Uerdnong bleiwen, datt durch Klassenegoissem an Iwerfuerderongen dem Staat net me' opgedroe gött we' dât, wât en elo oder a spe'dere Joeren droe kann. Et héscht mat onse Möttelen haushâlen, de Spuersönn vum dem Vollek ze erhâlen, fir leschten Enns domatt d'Existenz, d'Prosperité't an d'Freihét vum Land ze secheren.

E'er ech schle'ssen, hâlen ech drop, nach é puer Wuert ze soen iwer eng Fro, de' zenter enger Zeit iwerraschend vill am Ausland an och hei am Land diskute'ert gött.

Et handelt sech öm d'Roll, de' Wirtschafts-, oder — we' se och genannt gin — d'Interessentenverbänn, an dem Staat an an der Politik spilen. D'Fro stellt sech an hirer leschter Auswierkong folgendermassen: Bedeit de' gröss

Zuel an d'Influenz vum den Interessentenverbänn eng Gefor fir de Staat a besonnesch fir d'parlamentaresch Demokratie? Können sech nieft déne Verbänn d'politesch Parteien op d'Dauer nach behâpten? A si mer net, o'ni et ze mierken, op dem Wé zo' enger Staatsform, wo' net me' dât vum Vollek gewielte Parlament, mä en ausserparlamentaresch Grémium vu reng wirtschaftlech oriente'erten Verbänn d'effektiv Macht am Staat ausübt?

D'Interessentenverbänn sin aus onsem Wirtschaftsa a politesch Liewen net eweg ze denken: ganz enges, ob et sech öm Groupementer vu Patrons'en, öm Arbechtersyndikaten, öm Baueren-, Möttelstands- an Handwierker-, Beamten- oder Privatbeamten- an eng ganz Rei âner Verbänn handelt.

Oens Législatio'n erkennt sie mat Recht un a mecht Appell un sie bei der Ausarbechtong a bei der Exekutio'n vum de Gesetzger.

Et ass ganz natirlech, dass de' Verbänn versichen, Influenz op d'Gesetzgebong ze gewinnen, mat dem Ziel, hir Sonnerinteressen gesechert ze kre'en. D'Gefor bestét awer, dass se sech verléde lossen, en Drock op d'Parlament an op d'Rege'erong auszeüben, fir se ze bewegen, Le'songen ze treffen, de' me' énzelen Interessen Rechnong droen, we' vum Allgemeininteressen inspire'ert sin, an de 'se net ge'wen treffen, wann se hir ganz Freihét hätten.

An ânere Wierder: D'Verbänn stin als Machtfaktor dem Staat ge'ntiwer. Eng Kollisio'n, de' un d'Grondprinzipien vum der parlamentarescher Demokratie re'ert, töschent den verfassungsmé'ssigen Organen vum Staat, als Vertrieeder vum Allgemenginteressen an de Vertrieeder vu Sonnerinteressen ass onvermeidlech, so' läng d'Form vum der Zesummenarbecht vum dénen zwé Machtfaktoren net légalisé'ert ass.

D'Art a Weis vum dér Zesummenarbecht ass bis haut nach a kengem Land fond a festgeluegt gin. D'Letzeburger Rege'erong huet e Projet an Arbecht, fir d'Berufskammeren nei ze organisieren. Dât sét iech, dass de Problem och an eiem Land akut ass. Ech mosse mer net zo', dé Froekomplex haut den Owend och nômmen a senge grösse Linien ze ömschreiwien, geschweig eng Le'song virzeschloen.

Den Zweck vum déne puer Wierder, de' ech elo un iech gericht hun, ass, de Problem virun der brétster Offentlechkét zur Diskussio'n ze stellen. Et gött haut so' ze soen kén erwuessene Letzeburger, dé net irgend engem Interessentenverein ugehe'ere ge'f. Dir all sidd also drun interesse'ert ze wössen, dass d'Rege'erong bei der Fro, èr Verbänn weder politesch nach juristesch ignore'ere wöllt an dass se eng Le'song sicht op der Basis vum enger vernöfnfteger Zesummenarbecht an der Richtong vum enger gre'sserer Koordinatio'n a Kooperatio'n önner de Verbänn selwer a mat de staatlechen Organen önner der Ausschaltong vum allen egoisteschen Mössbreich an Auswéchs.

Dât vum Vollek gewielt Parlament ass emol définiert gin als « Staatspolitescht Gewössen ».

D'lescht Wuert leit also' bei dem Parlament, dât iwer d'Enzel- an d'Kollektivinteressen eweg d'Allgemeininteressen ze wahren huet. U jidwer Einzelne vun iech ass et, seng Verantwortong ze iwerhuelen an ze suergen, datt dât Gewössen o'ni Drock an la Freihét seng Décisio'nen huele kann.

Ech hun drop gehâlen, grad bei Gelééhét vun eisem Nationalfeierdäg dem Land bekannt ze gin, dass d'Rege'rong eng richtig Nationale'song an dér ganz wichtiger staatspolitescher Fro an d'A fâsst an datt, wât un ons leit, mir alles ausschalten, wât eng Le'song unédeg belasten oder ste'ere kônn.

An domat schle'ssen ech a wönschen jidweringem vun iech e frédegen Gro'ssherzoginsgeburtsdäg!

Vers 20 heures 30, le traditionnel cortège lumineux, composé de chars fleuris et de voitures ornées de fleurs et de lumières et auquel participèrent de nombreuses sociétés et associations de la capitale, se mit en marche à travers les artères principales de la Ville. La foule, le long du parcours, n'épargnait pas ses applaudissements. Toute la capitale était en fête. Lorsque la voiture radieuse des Tramways Municipaux, qui clôture chaque année le cortège, fut passée, la foule se dirigea à nouveau vers le Palais grand-ducal pour ovationner la Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale.

Un concert à la Place d'Armes clôtura les réjouissances de cette journée.

Le 23 janvier.

La journée du 23 janvier débuta par la traditionnelle revue militaire devant LL. AA. RR. les Princes de Luxembourg qui a lieu tous les ans à la Caserne du Saint-Esprit. Dans la cour de la Caserne avaient pris place les Attachés militaires des pays accrédités à Luxembourg ainsi que les autorités civiles et militaires luxembourgeoises. Peu avant 10 heures arrivèrent successivement le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, et M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, qui passèrent en revue les troupes. LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et le Prince Charles, suivis de Leurs Aides de Camp, les Capitaines Prussen, Koch et Frantz, furent reçus à Leur arrivée aux sons du « Wilhelmus », joué par la Musique de la Garde grand-ducale sous la conduite du Capitaine Albert Thorn. Après avoir passé en revue la troupe, nos Princes saluèrent les invités d'honneur dans la cour de la Caserne.

Ensuite on donna lecture d'une liste de promotions dans la Force Armée. Mentionnons ici que S. A. R. le Prince Charles a été nommé au grade de Major et le Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, a été promu au rang de Colonel.

La prestation du serment constitutionnel par deux candidats officiers fut suivie par la remise de décorations aux membres de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

A l'issue de cette cérémonie, le Colonel Guillaume Albrecht adressa une allocution à la troupe et, pour terminer, il invita les officiers, sous-officiers et soldats à porter en chœur un triple ban à la Grande-Duchesse et à la Maison Souveraine.

La cérémonie à la Caserne du Saint-Esprit fut clôturée par le défilé de la troupe devant Leurs Altesses Royales et les autorités civiles et militaires.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut chanté en la Cathédrale de Luxembourg. Devant la Cathédrale le détachement de la Garde grand-ducale rendit les honneurs.

A l'arrivée de LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et le Prince Charles retentit l'hymne de la Maison Grand-Ducale joué par la Musique militaire, tandis que la Garde grand-ducale présenta les armes. Les Princes furent reçus à Leur entrée à la Cathédrale par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, qui Les conduisit au chœur. A la loge royale avaient pris place LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse héritière et les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde.

Le service religieux fut célébré par Mgr. Léon Lommel. La maîtrise « Sainte-Cécile » de la Cathédrale exécuta le programme suivant:

Entrée (orgue):

Paraphrase sur le « Wilhelmus »	A. Leblanc
Wilhelmus	
Benedictus	M. Neumann
Domine salvam fac	A. Leblanc
In te Domine	J.-P. Schmit
Tantum ergo	D. Heckmes
Ons Hémecht	A. Zinnen
Sortie (orgue):	
Final de la 6 ^e Symphonie	L. Vierne

Dans la grande nef de l'église avaient pris place les Membres du Corps diplomatique, le Président et les Membres du Gouvernement ainsi que les représentants des Corps constitués de l'Etat.

Les Membres du Corps diplomatique qui assistaient au service religieux étaient les suivants:

Saint-Siège:

S. Exc. R. Mgr. Ephrem Forni, Internonce Apostolique.

Mgr. Joseph Caprio, Auditeur.

Mgr. Salvatore Asta, Auditeur.

Portugal:

S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ministre.

France:

S. Exc. M. Pierre-Alfred Saffroy, Ministre.

M. Christian Girard, 1^{er} Secrétaire.

M. Louis Pannier, Attaché d'Ambassade.

Le Colonel René Dewatre, Attaché militaire et de l'air.

M. Emile Vanheeghe, Attaché commercial.

Monaco.

S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre.

Le Comte Fernand d'Aillières, Conseiller.

Suède:

S. Exc. M. Gunnar de Reuterskiöld, Ministre.

M. Sture Johanson, 1^{er} Secrétaire.

Grande-Bretagne.

S. Exc. Sir Geoffrey Allechin, Ministre.

M. C. M. Anderson, 1^{er} Secrétaire.

M. A. H. Tandy, Conseiller commercial.

Le Colonel W. L. Medlam, Attaché militaire.

Le Group-Captain P. W. Townsend, Attaché de l'air.

M. J. C. Petersen, 1^{er} Secrétaire (commercial).

M. F. B. G. Bevan, 1^{er} Sec. (information).

M. E. Barber, 1^{er} Secrétaire (travail).

Pays-Bas:

S. Exc. M. Hendrik Adriaan Hooft, Ministre.

M. J. A. van Houten, Conseiller d'Ambassade, Chargé des affaires de presse et culturelles.

Le Colonel B. A. de Veer, Attaché militaire.

M^{lle} C. J. de Roo van Alderwerelt, Attaché.

Finlande:

S. Exc. M. Tapio Voionmaa, Ministre.

M. Pentti Suomela, 1^{er} Secrétaire.

Tchécoslovaquie:

S. Exc. M. Jan Obhlidal, Ministre.

M. Joseph Virius, 2^e Secrétaire.

Espagne:

S. Exc. le Comte de Casa Miranda, Ambassadeur.

M. Joaquin Juste, 1^{er} Secrétaire (questions culturelles et de presse).

M. Juan Garcia-Lomas, Cons. économique.

Suisse:

S. Exc. M. Henry Valloton, Ministre.

Norvège:

S. Exc. M. Otto Jacob Lange Kildal, Ministre.

M. Leif Edward Edwardsen, 2^e Secrétaire.

Le Colonel Adolf Fredrik Munthe, Attaché militaire.

Israël:

S. Exc. M. Joseph Ariel, Ministre.

M. Eliezer Yapou, 1^{er} Secrétaire.

Autriche:

S. Exc. M. le Dr Martin Fuchs, Ambassadeur.

H. Heinz Laube, 1^{er} Secrétaire.

Italie:

S. Exc. le Marquis Francesco Cavalletti di Oliveto Sabino, Ministre

M. Franco Bobba, 1^{er} Secrétaire.

M. le Dr Enrico Gambelli, Conseiller économique.

U. R. S. S.:

S. Exc. M. Victor Ivanovitch Avilov, Ambassadeur.

M. Nikolai Téréntiévitich Fédorov, 1^{er} Sec.

Liban:

S. Exc. M. Samy El Khoury, Ministre.

Yougoslavie:

S. Exc. M. Marijan Barisic, Ministre.

Japon:

S. Exc. M. Shoji Arakawa, Ambassadeur.

M. Yoshioka, Attaché d'Ambassade.

Belgique:

S. Exc. M. Prosper Poswick, Ministre.

M. Raoul Dooreman, Conseiller.

M. André Turine, Secrétaire.

Etats-Unis d'Amérique:

S. Exc. M. Wiley T. Buchanan Jr., Ministre.

M. Landon K. Thorne Jr., Ministre, Directeur de la Mission USOM.

M. Daniel Gaudin Jr., Conseiller.

Le Général Major Rinaldo Van Brunt, Chef, Military Assistance Advisory Group.

Le Colonel Paul A. Roy, Attaché de l'Armée.

Le Colonel George F. Titus, Chef, Section Armée, Military Assistance Advisory Group.

M. Robert Eisenberg, Attaché.

Canada:

S. Exc. M. Charles-Pierre Hébert, Ambassadeur.

Le Wing Commander E. L. Wurtele, Attaché naval, militaire et de l'air.

M. James C. Langley, 2^e Secrétaire.

M. Kenneth G. Ramsay, Secrétaire commercial adjoint.

M. Pierre-André Bissonnette, 3^e Secrétaire.

Venezuela:

S. Exc. M. le Dr Ramon Hernandez-Ron, Ministre.

Allemagne (République Fédérale):

S. Exc. M. le Dr Karl Wilde, Ministre.

M. le Dr Dietrich Stöcker, Conseiller.

M. Udo Horstmann, 2^e Secrétaire.

M. Jürgen von Alten, Attaché.

Pologne:

S. Exc. M. Léon Szygula, Ministre.

Le Major Franciszek Kusztelak, Attaché militaire, naval et de l'air.

M. Jan Lubacz, 2^e Secrétaire.

Turquie:

S. Exc. M. Bedri Tahir Saman, Ministre.

Argentine:

S. Exc. M. Guillermo A. Speroni, Ambassadeur.

M. Eduardo Echague, Conseiller d'Ambassade.

M. Juan Carlos Sosa Molina, Attaché.

Roumanie:

S. Exc. M. Ion Drînceanu, Ministre.
M. Cornel Vescan, 1^{er} Secrétaire.

Grèce:

S. Exc. M. Georges Sourlas, Ministre.

Indonésie:

S. Exc. M. Mohammed Razif, Ambassadeur.
M. Sjamsu Baharsjah Glr. Datuk Radjo nan
Gadang, 1^{er} Secrétaire.
M^{lle} A. L. Fanggidaej, Attaché de presse.

Egypte:

S. Exc. M. Ahmed Hakki, Ambassadeur.

Iran:

S. Exc. M. S. Djalâleddine Teherany, Ambassadeur.

Inde:

S. Exc. M. Krishna Krishna Chettur, Ambassadeur.
M. Shardul Bikram Shah, 1^{er} Secrétaire.

Danemark:

S. Exc. M. Lars Pedersen Tillitse, Ministre.
M. H. H. Mathiesen, 1^{er} Secrétaire.

Brésil:

S. Exc. M. Vasco Tristao Leitao da Cunha, Ambassadeur.
M. Caio de Lima Cavalcanti, Ministre pour les affaires économiques.
M. Mozart Gurgel Valente Jr., 1^{er} Secrétaire.

Irak:

M. Hikmet Jaibechi, Chargé d'Affaires.

Chine:

M. R. H. Ouang, Chargé d'Affaires a. i.
M. Robert T. H. Yang, 3^e Secrétaire.

Chili:

M. Sergio Mora, Chargé d'Affaires a. i.

Uruguay:

M. Jorge Barreiro, Chargé d'Affaires a. i.

Hongrie:

M. Laszlo Kovacs, Chargé d'Affaires a. i.
M. Lajos Olah, Attaché.

Mexique:

M. le Dr Celestino Herrera Frimont, Chargé d'Affaires a. i.

En sortant de la Cathédrale, Leurs Altesses Royales furent vivement acclamées par la foule. A midi, 101 coups de canon furent tirés du Fort Rumigny par l'Armée luxembourgeoise en l'honneur de la Souveraine.

Un grand banquet, offert par le Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Joseph Bech, eut lieu ensuite au Casino de Luxembourg où s'étaient réunis les Membres du Corps diplomatique et consulaire ainsi que les plus hautes personnalités étrangères et luxembourgeoises.

Après le toast porté par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, aux Chefs d'Etat des Pays représentés à Luxembourg à l'occasion de la Fête Nationale, S. Exc. Monseigneur le Nonce Apostolique prononça le discours suivant au nom du Corps diplomatique:

« Excellences,

C'est pour moi une joie très vive en même temps qu'un grand honneur de pouvoir, au nom de tout le Corps Diplomatique accrédité auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, porter Sa santé au jour de Son anniversaire.

Nous nous inclinons tous avec respect devant la gracieuse Souveraine qui donne à Son peuple les plus nobles exemples de vertus familiales et de dévouement à l'intérêt public. Nous souhaitons de tout cœur de pouvoir longtemps encore venir célébrer ici une date qui est une fête de famille pour toute la nation luxembourgeoise.

Votre Excellence me permettra d'exprimer aussi la gratitude de tous mes collègues et la miennie envers vous et envers Madame Bech pour l'accueil si délicatement cordial que vous nous réservez toujours.

Il me souvient, Monsieur le Ministre, de vous avoir entendu, un jour, à la Nonciature, exalter la pureté de l'air romain, en citant avec une mémoire juvénile une inscription cueillie à la façade d'un palais de la Trinité des Monts:

Purior hic aër, late hic prospectus in Urbem.

Lors de mon dernier séjour à Rome, j'ai trouvé, non loin de la gare des Termini, une autre épigraphe dont je me permets de faire hommage à Votre Excellence, parce qu'elle me paraît convenir à cette heureuse circonstance, en célébrant à la fois l'air pur, l'eau limpide et l'hospitalité généreuse que nous trouvons au confluent de l'Alzette et de la Pétrusse:

*Hic hospes tibi lacta domus jucunda salubris:
purior hic aër, purior unda fluit.*

De tout cela, Excellence et Madame, soyez profondément remerciés et soyez assurés que nous mettons la même ferveur dans les vœux que nous formons en levant notre verre au bonheur de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et de Son Auguste Famille, à la santé de nos aimables amphytrions et de tout le Gouvernement, à la prospérité toujours croissante du peuple luxembourgeois. »

Rappelons en outre qu'à l'occasion de la Fête Nationale luxembourgeoise de nombreuses réceptions eurent lieu à Luxembourg et parmi lesquelles nous relevons celles offertes par les Ministres de France, de Monaco, du Royaume-Uni, de Belgique et des Etats-Unis d'Amérique. Un grand nombre de personnalités du monde diplomatique, politique, culturel, religieux, financier et économique assistait à ces réceptions.

Chaque année, le pays tout entier célèbre avec enthousiasme l'Anniversaire de S. A. R. Madame

la Grande-Duchesse. Cette année encore, dans toutes les villes et dans les villages, des concerts, des manifestations patriotiques, des services religieux et des banquets démocratiques marquèrent la journée nationale au cours de laquelle la population manifeste son attachement indéfectible à sa vénérée Souveraine et à la Maison grand-ducale.

Ajoutons ici que LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière se rendirent à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier, pour assister aux cérémonies qui se déroulaient dans la Métropole du bassin minier. A leur arrivée, Leurs Altesses Royales furent reçues par M. Antoine Krier, Député-Maire, entouré des membres du Collège échevi-

nal et du Conseil communal. Le Couple princier fut chaleureusement ovationné par la population eschoise, lorsqu'il parut au balcon de l'Hôtel de Ville.

Dans les Légations et les Consuls du Luxembourg à l'Étranger, de brillantes réceptions marquèrent la Fête Nationale luxembourgeoise. A ces réceptions assistaient les membres du Corps diplomatique accrédités dans les pays respectifs, les membres des Gouvernements, les autorités ecclésiastiques, ainsi que les personnalités marquantes de la vie politique, administrative, culturelle et économique. De partout sont parvenus à Luxembourg les échos de ces splendides réceptions.

Perspectives et Problèmes Economiques du Luxembourg en 1955

Le 17 janvier 1955, M. Michel RASQUIN, Ministre des Affaires Economiques, a fait devant les membres du Conseil de l'Economie Nationale un exposé sur les « Perspectives et problèmes économiques en 1955 ». Nous reproduisons ici cet intéressant exposé de M. le Ministre des Affaires Economiques.

Examinant la situation économique du pays à la fin de 1954, il est permis de constater que nous nous trouvons toujours en période de plein emploi. Le nombre des ouvriers occupés atteint toujours un chiffre-record. Au-delà de la main-d'œuvre luxembourgeoise nous employons des milliers d'ouvriers étrangers.

Le niveau général de la production a progressé en 1954. Celle de l'industrie sidérurgique a sensiblement progressé par rapport à la fin de l'année 1953, les prix à l'exportation se sont améliorés, les carnets sont garnis et les détails de livraison ont augmenté. Pour l'ensemble des industries moyennes, la production est également en progrès, bien que certaines d'entre elles et plus particulièrement celle du cuir et du textile se trouvent toujours dans une situation difficile et que d'autres n'ont pas encore pu revenir à leur production d'avant-guerre. Dans le domaine de la construction, l'activité est restée grande, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, et plus particulièrement dans la capitale et dans le bassin minier. La production agricole est en hausse constante pour l'ensemble des produits de base.

Sur le plan de la consommation, la consommation courante a été réduite au profit de la consommation durable. Les achats d'immeubles, d'appareils radio-phoniques, d'outillage ménager, de véhicules à moteur, de tracteurs ont augmenté et engagé plus largement le pouvoir d'achat actuel et futur. De ce fait, le chiffre d'affaires du commerce, tout en augmentant dans l'ensemble, a diminué dans certains secteurs au profit d'autres secteurs. Dans l'ensemble, les loyers ont une tendance à la hausse. Le pouvoir

d'achat restant ainsi disponible pour certaines dépenses sociales a diminué dans la mesure où il a été employé à d'autres achats de produits plus durables engageant souvent un avenir plus ou moins long. Il en résulte un certain malaise dans quelques branches commerciales qui se trouvent être, par-dessus le marché, les plus encombrées. Il en résulte aussi, pour certains consommateurs, l'impression d'une limitation gênante à la suite d'une trésorerie moins liquide. Dans l'ensemble, l'épargne forcée que constituent les contributions sociales, d'une part, et les règlements d'acquisitions à plus ou moins longue échéance, d'autre part, garantie resp. charge pour l'avenir, constituent indiscutablement une limitation du pouvoir d'achat disponible dans le présent.

L'épargne, elle-même, s'est maintenue à un niveau appréciable et les avoirs des instituts financiers en comptes d'épargne sont en augmentation constante. Il en est d'ailleurs de même pour les dépôts à moyen et à long terme. Si l'on y ajoute les capitaux qui s'accumulent dans les diverses institutions sociales, il est permis de constater que le marché des capitaux est abondant.

Ainsi, l'année 1954 peut être considérée comme favorable pour l'ensemble de l'économie luxembourgeoise.

*

Néanmoins, il semble impossible de négliger certaines données qui révèlent des points faibles.

Le budget de l'Etat pour 1955 est gravement en déficit, tant pour le budget ordinaire que pour le budget extraordinaire. Il serait, par ailleurs, sans doute présomptueux d'escompter, pour 1955, des ex-

cédents de recettes budgétaires telles qu'elles permettraient de combler le déficit total. L'Etat sera donc amené à émettre des emprunts, ce qui répond, il est vrai, à une couverture normale du déficit du budget extraordinaire, mais qui n'aggrave pas moins les charges courantes du service de la dette publique, sans pour autant l'amener à un dépassement dangereux de la part que les charges de ce service peuvent normalement constituer dans l'ensemble des dépenses budgétaires ordinaires.

D'autre part, un grand nombre de communes se trouvent dans une situation financière très difficile, plus particulièrement un grand nombre de communes rurales.

Dans le domaine agricole, si l'année a été bonne du point de vue quantitatif, elle l'est beaucoup moins du point de vue qualitatif et il n'est pas douteux que de ce fait le pouvoir d'achat de l'Agriculture subira une régression.

Le Gouvernement, pour sa part, soucieux de ne pas dépasser dangereusement les finances publiques ne pourra aller au-delà d'un certain niveau en matière d'investissements, mais sans que pour autant il soit question d'une politique de déflation. Il ne semble toutefois pas possible de s'écarter de ce qui semblerait financièrement supportable ni de dépasser le niveau nécessaire au maintien du plein-emploi.

Dans le domaine de l'habitat, le rythme atteint dans les dernières années ne se maintiendra pas éternellement et ce n'est pas être pessimiste que d'en admettre un ralentissement vers la normale ce qui risque de diminuer le chiffre d'affaires des entreprises de construction et de certains secteurs de l'Artisanat.

Les difficultés subsistent dans certains secteurs industriels.

L'évolution des prix des produits inscrits à l'indice dénote une tendance dangereuse vers le nombre-indice qui poserait la question de l'octroi d'une nouvelle tranche de traitements et de salaires et, par conséquent, celle d'une nouvelle hausse des dépenses publiques et de nos prix de revient dont le niveau rend déjà, dans certains secteurs, l'exportation difficile tout en exposant le marché intérieur à la concurrence étrangère favorisée.

Au début de l'année 1955 nous devons donc constater, alors que la situation économique reste, dans l'ensemble favorable, un certain malaise dans certains secteurs industriels et dans l'agriculture; des difficultés financières et budgétaires pour l'Etat et un grand nombre de communes; des transferts de pouvoir d'achat et des difficultés dans certains secteurs commerciaux; enfin et surtout un glissement dangereux des prix susceptible de provoquer des difficultés économiques et sociales.

Si nous ajoutons que nous nous trouvons placés devant des possibilités de développements susceptibles de poser de graves problèmes dans plusieurs domaines (nous ne citons que celui de la libération des produits agricoles dans le cadre de Benelux et de l'O. E. C. E. et celui de la canalisation de la Moselle), nous pourrions sans peine reconnaître la

nécessité pour le Gouvernement de définir une politique active dans toute la mesure de ses moyens.

*

Sur le plan international, nous avons à constater que plusieurs pays ont réalisé de très grands progrès, tant dans le domaine économique que financier, et plus particulièrement les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni et même la France, qui s'affirment ainsi des concurrents de plus en plus dangereux pour l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.

Il est vrai qu'en contre-partie nous pouvons constater dans ces pays une poussée vers le haut des salaires qui rapproche, dans une mesure, il est vrai, encore insuffisante, le coût de la main-d'œuvre de celui en vigueur dans l'Union Economique.

Toutefois, ces pays ont très largement développé leurs investissements industriels, augmentant la productivité et étendant les secteurs de leurs activités. Les pays hors Benelux jouissent en général de tarifs protecteurs plus élevés et plusieurs d'entre eux soutiennent leurs industries exportatrices tant dans le domaine des prix que dans celui du crédit à un moment où la concurrence internationale se fait de plus en plus durement sentir dans ces deux domaines.

Contrairement aux prévisions de certains économistes, les Etats-Unis n'ont pas vu la crise annoncée et la légère récession qui s'y est fait sentir n'a pas affecté les pays européens. Le fait que les pays européens ont pu, séparément, progresser, a psychologiquement freiné le mouvement vers une intégration plus complète, par ailleurs fortement touchée par les développements politiques.

La question du commerce entre l'Est et l'Ouest prend d'autant plus d'ampleur qu'il semble être reconnu de plus en plus clairement que la confrontation des deux mondes ne se fait pas seulement dans le domaine politique ou philosophique, mais encore et même toujours davantage dans le domaine économique et social. Dans un même ordre d'idées, il serait faux de ne pas attacher à la question de la collaboration franco-allemande pour la valorisation des territoires africains toute l'importance qu'elle mérite.

En Extrême Orient, le Japon renaît comme puissance industrielle dangereuse, la Russie et la Chine font des efforts gigantesques et risquent de pouvoir, un jour plus ou moins prochain, apporter des troubles sérieux dans les économies des pays de l'Ouest.

Le réarmement allemand ne pourra qu'augmenter la demande d'acier déjà croissante tout en obligeant l'Allemagne à utiliser une partie de ses moyens de production à des produits non consommables. Mais ces considérations ne doivent pas faire perdre de vue les dangers d'une tension internationale accrue, toujours défavorable à une expansion économique saine et durable.

*

Les réunions du GATT et de l'OECE dénotent une volonté très nette vers une libération accrue des

échanges et notamment dans le domaine des produits agricoles. Déjà des difficultés sérieuses se sont fait jour à ce sujet au sein de Benelux. Un problème grave pourra se trouver ainsi posé un jour prochain pour l'Agriculture luxembourgeoise.

Dans le cadre de la CECA, la politique des investissements dans l'industrie sidérurgique risque de faire perdre aux usines luxembourgeoises une partie de leur avance actuelle en productivité, alors que l'application de tarifs directs et la coordination des transports posera des problèmes sérieux à nos Chemins de fer. Nous avons cité, plus haut, la canalisation de la Moselle qui ne doit d'ailleurs pas nous faire oublier les autres projets de création de voies d'eau nouvelles ni même la simple question des frets fluviaux en général, eu égard à la situation actuelle de l'économie luxembourgeoise en matière de transports en général.

En résumé, il est permis de dire que la concurrence restera vive sur les marchés mondiaux, que nous ne pourrions pas nous opposer à une libéralisation croissante des échanges internationaux et que nous aurons donc à veiller à ce que notre économie soit en mesure de rencontrer ces conditions et de s'épanouir dans le but de maintenir et de relever le revenu de la nation et le standard de vie de sa population.

*

Si nous nous sommes étendus assez longuement sur les perspectives internationales, c'est que le commerce extérieur est pour notre pays d'une importance absolument vitale. Il dépasse de loin, en volume et en valeur, le commerce intérieur. Il est l'indice véritable de notre situation économique et de son évolution. Il est inutile de rappeler que dans ce commerce extérieur, c'est la sidérurgie qui joue le rôle capital. C'est dire notre dépendance des développements extérieurs, des prix mondiaux des matières premières, du niveau des prix dans les pays fournisseurs comme du niveau des prix dans les pays acheteurs. C'est dire que l'activité déployée dans d'autres pays ne peut nous laisser indifférents. C'est dire encore que nous avons tort de croire que ce sont les problèmes économiques intérieurs, plus visibles évidemment, et surtout politiquement plus sensibles, qui devraient être au premier rang de nos préoccupations. Nous devons tout d'abord nous rendre compte que nous devons abandonner l'idée d'un protectionnisme préservateur, mais au contraire diriger nos efforts vers l'exportation et la création de conditions économiques et financières telles qu'elles permettent un accroissement de notre part dans les échanges internationaux.

Un des buts essentiels du Gouvernement doit être de réaliser dans le domaine financier et budgétaire, dans lequel se traduisent les résultats économiques, une marge de sécurité plus grande. Aujourd'hui, cette marge de sécurité est insuffisante et alors que les budgets de l'Etat ont atteint un niveau élevé, pratiquement et politiquement incompréhensible, le niveau de notre activité économique est essentiellement déterminé par des facteurs se trouvant hors

de portée de toute action directe de la part des pouvoirs publics. Il n'est pas possible de rester dans une politique contradictoire en ce sens que nous appliquerions pour l'intérieur des principes et des règles que nous refuserions pour l'extérieur. C'est dans la ligne des exigences de base de notre économie que nous aurons à orienter l'ensemble. Il est évident que pour y parvenir les vues doivent être les mêmes sur le plan économique, sur le plan financier, sur le plan fiscal et sur le plan budgétaire. En d'autres termes, nous devons réaliser les conditions nécessaires à notre expansion économique, conditions qui constitueront les meilleures, sinon les seules garanties de la viabilité des secteurs travaillant essentiellement pour la consommation interne, consommation d'autant plus facilement transférable, que les distances à franchir par les consommateurs vers l'étranger ne dépassent souvent pas celles à franchir à l'intérieur.

*

Le principe de base qu'entend appliquer le Gouvernement est que l'économique doit être mis au service du social. Un tel principe exige la prédominance de l'intérêt général sur les intérêts de groupe ou les intérêts individuels. Il voit le sens essentiel de l'Economie dans la meilleure satisfaction des besoins des individus, c'est-à-dire dans le progrès social. Le progrès social n'est possible que dans le progrès économique. Il est impossible de distribuer ce qui n'est pas produit d'abord.

Il est exact de dire que le libéralisme est un puissant mobile d'expansion, mais à la condition qu'il s'entende dans la concurrence nationale et internationale. Mais ce mobile est puissant dans la mesure où il recherche le profit. Il est dangereux dans sa croyance et sa confiance dans l'auto-régulation. La recherche du profit ne représente pas nécessairement, en fin de compte, l'intérêt général. Une production non profitable n'a plus de sens dans le libéralisme; elle peut pourtant être nécessaire au bien commun. Il en résulte la nécessité d'une correction, d'une intervention, d'une orientation. L'intérêt général n'est pas nécessairement la somme des intérêts privés. En d'autres termes, la collectivité a le devoir, non seulement le droit, d'intervenir, de corriger. Elle aurait sans doute tort de se substituer à l'action particulière et aux mobiles qui sollicitent cette action. Sa propre action finirait par ne plus être que la contrainte. Les droits de la collectivité lui imposent aussi des devoirs. Ce sont ceux-ci qui devront se traduire par une politique active.

Les objectifs à atteindre par cette politique sont essentiellement: le plein emploi, la répartition équitable du revenu national et l'amélioration des conditions de vie du plus humble des citoyens. Pour y parvenir, la liberté est nécessaire; mais l'intervention, elle aussi, est nécessaire: pas de trusts, pas de cartels, pas de monopoles privés ou professionnels, pas de compartimentage, pas d'immobilisme. Pas de dictature, ni étatique, ni professionnelle. L'économie doit être une économie d'acheteurs; non un but en soi, mais un service.

*

S'il est exact que notre marché intérieur représente peu de chose par rapport à nos échanges extérieurs, nous avons sans doute un intérêt à voir ce marché s'étendre. Nous ne pouvons donc, en principe, qu'adopter une attitude positive vis-à-vis de l'Union Economique, vis-à-vis de Benelux, vis-à-vis de la CEEA, comme aussi d'ailleurs vis-à-vis de l'Union de l'Europe Occidentale, de l'OECE, du GATT et de toute collaboration économique internationale à laquelle nous sommes conviés. Certes, dans bien des cas, nous nous y trouverons devant des disparités, contre lesquelles nous aurons à invoquer des mesures de sauvegarde. Mais ces mesures ne doivent pas être considérées comme une permanence, mais seulement comme un rappel de la nécessité d'une adaptation progressive. La croyance que nous pourrions émerger d'un ensemble comme un îlot, est dangereuse et risque de nous voir submergés ou simplement disparaître en tant que force économique nationale.

Il résulte de ce qui précède que notre premier devoir sera de favoriser nos exportations par une politique adéquate d'adaptation à la concurrence, c'est-à-dire par une politique des prix de revient, par une politique d'investissements et de la productivité, par une politique de prospection des marchés, par une politique d'aide à l'exportation en cas de besoin, par une politique fiscale appropriée et par une politique du crédit à caractère économique.

Dès qu'il est question de prix de revient, on risque de voir mis en cause le niveau des salaires nominaux. C'est oublier complètement que les salaires nominaux sont essentiellement fonction du niveau des prix, des prix des loyers, des prix des produits alimentaires et, en général, du niveau global des prix dans le pays. Il est certainement plus juste de parler des salaires réels, c'est-à-dire du pouvoir d'achat des salaires nominaux et de les mettre en parallèle avec ceux des autres pays. C'est oublier encore que les salaires ne constituent le plus souvent qu'une partie non prédominante dans les prix de revient, dans lesquels ils constituent le facteur humain. C'est oublier que les salaires les plus élevés du monde, ceux des Etats-Unis, n'empêchent pas ceux-ci de produire à des prix plus favorables que ceux pratiqués par d'autres pays aux salaires sensiblement plus bas. C'est que, aux Etats-Unis, la productivité est supérieure. Vouloir réduire nos prix à charge des salaires, c'est renier un des objectifs essentiels de la politique économique: l'élévation du niveau de vie. Nous devons examiner si nos entreprises sont en mesure de se procurer les matières premières nécessaires à des conditions favorables; nous devons éviter de leur octroyer des charges de transports supérieures à celles de leurs concurrents; nous aurons à examiner si nous ne pouvons pas réduire le coût de l'énergie; nous aurons à leur permettre d'investir en vue de la rationalisation et de l'amélioration de la productivité; nous aurons à leur assurer des conditions de crédit (pour l'équipement et l'exportation) qui leur permettent de rencontrer les conditions de la concurrence; nous aurons enfin à suivre une politique des prix, non pas dans le sens d'une hausse constante des prix, mais dans celui

d'une hausse du pouvoir d'achat et de stabilité des prix.

En deuxième lieu, nous aurons, par une législation fiscale tenant compte des impératifs économiques, à favoriser et rendre possibles les amortissements économique au-delà des amortissements techniques normaux. Nous aurons encore, sur le même plan, à permettre la constitution, en franchise d'impôts, de réserves utilisées à des investissements de caractère productif. Et nous aurons évidemment, et même en premier lieu, à sauvegarder la substance des entreprises en élargissant fiscalement les possibilités des reports de pertes, en exemptant fiscalement la revalorisation de biens sortis de l'entreprise et en considérant certaines revalorisations non pas du point de vue purement fiscal, mais du point de vue économique-productif.

En troisième lieu, nous aurons à définir une politique de crédit industriel et artisanal, de crédit à la production, de crédit à l'équipement et de crédit à l'exportation. Dans ce domaine, notre pays est très largement en retard sur tous ses voisins. En général, le coût du crédit est beaucoup trop élevé et il semble possible de le réduire même en dehors de toute intervention des pouvoirs publics. Ceux-ci ont néanmoins un intérêt à contribuer dans une certaine mesure, directement ou indirectement, à un abaissement du coût du crédit dès que le crédit peut servir soit à une réduction des prix de revient, soit à favoriser les exportations (crédits à plus long terme, duéroire). Ce qui existe actuellement en ce domaine est entièrement insuffisant et le restera aussi longtemps qu'on ne se décidera pas à la création des organismes spéciaux nécessaires tels qu'ils existent par exemple en Belgique. En ce moment, nous ressentons déjà douloureusement l'absence d'une organisation claire du crédit industriel sur les plans divers et il est souhaitable que ce problème fasse l'objet sans retard d'études approfondies qui devraient être suivies de réalisations concrètes. Par ailleurs, il faudra poursuivre les efforts en vue d'arriver sur le terrain de la Productivité, au moins à une action d'information, de propagande et d'étude.

En quatrième lieu, nous aurons à intensifier nos efforts en vue de la prospection de marchés nouveaux et de l'accroissement de nos échanges sur les marchés déjà travaillés. Dans cet ordre d'idées il sera nécessaire de multiplier et d'activer nos agences consulaires, de continuer notre participation aux foires internationales susceptibles d'ouvrir des débouchés nouveaux, d'étudier les marchés étrangers et, d'accord et avec la collaboration du Gouvernement belge, de participer à des missions économiques particulières. Il pourra être utile d'aider à la création de communautés de prospection (comme pour le Congo par exemple) et de dépôts de produits permettant aux acheteurs éventuels de se documenter sur place et aux vendeurs de livrer ex-dépôt. Toutefois, dans ce domaine, nous devons pouvoir compter sur la collaboration active de la Chambre de Commerce, sur l'initiative des industriels eux-mêmes et sur leur volonté de participer aux frais et aux risques. Il n'appartient pas à l'Etat de se substituer

complètement à l'action des intéressés eux-mêmes. Il n'est pas interdit de croire que certaines de nos entreprises trouveraient leur intérêt à s'intégrer dans des ensembles étrangers plus vastes dont elles deviendraient les sous-traitants, trouvant ainsi des débouchés sûrs et stables sans pour autant avoir à engager des budgets de publicité ou d'organisation commerciale que leur outillage financier s'avérerait incapable de soutenir.

Certains de nos pays voisins, et plus particulièrement la Belgique et les Pays-Bas, ont entrepris des efforts sérieux en vue d'attirer des capitaux étrangers créant des industries nouvelles. Pour assurer à ces efforts les plus grandes chances de réussite ils se sont décidés, non seulement à un effort de propagande très sérieux, plus particulièrement aux Etats-Unis, mais encore à des facilités fiscales et financières importantes. Il faut toutefois reconnaître que nous aurions tort de nous faire des illusions dans ce domaine en ce qui concerne notre pays. Si nous considérons comme nécessaire une propagande active et une codification des avantages à accorder, nous aurons néanmoins à accorder priorité à la consolidation et à l'extension, resp. à la reconversion des entreprises existantes.

Il est clair que la plupart des mesures, dont il est question ci-dessus, valent également pour les entreprises travaillant essentiellement pour le marché intérieur. Ce serait sans doute une erreur que de vouloir maintenir artificiellement des entreprises dont la situation ne permettrait pas de garantir, pour l'avenir, des chances de survie. Nous ne pourrions pas davantage vouloir maintenir toutes les entreprises marginales, dont le prix de revient s'avère trop élevé. L'intervention de l'Etat dans le domaine industriel ne doit pas prendre la forme ni d'une nationalisation des pertes ni d'une assistance d'indigence. Mais il appartient à l'Etat de faciliter les reconversions (remplacement de productions dépassées), l'augmentation de la productivité par des crédits d'équipement à charge supportable et même la fusion d'entités de production qui, séparées, ne pourraient atteindre un chiffre d'affaires suffisant pour que leur prix de revient leur permette de lutter avantageusement contre la concurrence étrangère. Il sera nécessaire aussi que nos entreprises, devant la publicité intense de leurs concurrents étrangers, accordent plus d'attention à la partie commerciale et il serait souhaitable qu'elles entretiennent avec les revendeurs des contacts permanents et actifs tout en faisant un effort soutenu dans le domaine publicitaire, au besoin collectivement.

Il y a lieu d'examiner les conditions dans lesquelles pourraient se créer des industries nouvelles de transformation ou de conservation des produits de l'agriculture.

Enfin, en ce qui concerne l'Artisanat, indépendamment des questions de productivité, de rationalisation, d'équipement qui se posent également dans ce secteur, trois ordres d'idées s'imposent. Le premier, d'ordre général, exige la qualité.

L'artisanat travaillant essentiellement pour des besoins individualisés, ne s'imposera que par un

ensemble de qualités, dont l'acquisition présuppose un enseignement professionnel de haut niveau, efficace et poursuivi même en faveur des patrons établis. Le deuxième ordre d'idées nous conduit vers un ensemble de mesures qui s'imposent à ceux des métiers dont les produits sont concurrencés par la fabrication industrielle de masse. Dans ce sens, la création de systèmes coopératifs d'achats, de ventes et de services pourra soutenir puissamment l'artisanat dans sa lutte contre la production industrielle, le critère de la qualité restant toujours valable. Enfin, dans le troisième ordre d'idées se placent les investissements publics et privés susceptibles de soutenir la production artisanale et plus particulièrement celle des métiers se rattachant à la construction et au logement. Il serait sans doute faux d'invoquer un budget en déficit pour vouloir inaugurer une politique prononcée de déflation sur ce plan particulier. L'Etat aura en premier lieu à réduire les dépenses administratives effectivement compressibles et à comprimer en premier lieu les dépenses non productives au minimum indispensable, y compris les dépenses militaires. D'ailleurs, de même que dans le secteur privé il est accordé des reports de pertes, il doit en être de même pour le secteur public, les résultats d'une seule année ne devant pas servir de base à l'élaboration d'une politique qui pourrait s'avérer comme erronée dans une perspective plus étendue. Il est utile que l'Etat reconnaisse les limites qu'il ne pourrait dépasser sans danger pour l'économie nationale, c'est-à-dire pour la matière fiscale elle-même. Il a, par contre, un intérêt évident à augmenter cette matière par des mesures et une activité judicieusement orientées.

Enfin, une des conditions essentielle de l'activité intérieure est un pouvoir d'achat croissant et plus particulièrement le pouvoir d'achat de celles des couches sociales dont le revenu d'ensemble se transforme dans la plus large proportion en consommation de biens nécessaires. Il est entendu qu'une politique du pouvoir d'achat exige une solide politique des prix en même temps qu'une politique des prix de revient, c'est-à-dire de la productivité.

*

Il doit être entendu qu'une amélioration de la productivité doit se faire non seulement au bénéfice de l'entrepreneur ou de l'entreprise, mais aussi, pour sa juste part, au bénéfice du salariat. Ce n'est que dans ce sens que se justifient pleinement les efforts de la collectivité dans ce domaine. Cette constatation est d'autant plus importante que, jusqu'ici, un certain nombre d'industries moyennes n'ont pas encore adapté les salaires et traitements à l'indice des prix.

Ce qu'il faudra éviter en tout état de cause, c'est la course des salaires après les prix, cette course ne pouvant se terminer que, soit par une catastrophe économique, soit par des conflits sociaux généralisés et, au minimum, par une réduction du pouvoir d'achat, dont souffriraient en premier lieu le commerce et l'artisanat en même temps que les industries, petites et moyennes, produisant des biens de consommation pour le marché intérieur.

S'il est nécessaire de reconnaître le principe de l'adaptation des traitements et des salaires aux prix, il est tout aussi nécessaire d'examiner dans quelle mesure cette adaptation ne dépasserait pas les possibilités budgétaires ou économiques réelles. C'est donc l'action sur les prix qui s'avère la plus importante, car, dans certains cas, l'adaptation serait source d'inégalités, d'injustices et même de chômage. Accorder l'adaptation aux fonctionnaires publics et la voir refusée dans tout ou partie du secteur privé, n'est pas socialement admissible. Créer, par une anarchie des prix, des conditions économiques défavorables, c'est, en fin de compte, mettre en jeu les bases mêmes de notre politique sociale, c'est, en tout cas, défavoriser d'une façon inadmissible les éléments essentiellement productifs de notre économie humaine.

Il est vrai qu'une action efficace sur les prix présente des difficultés sérieuses, d'autant plus sérieuses qu'elle échappe dans une large mesure à notre propre volonté. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir l'actuel Gouvernement belge décidé à agir dans le même sens et nous aurons à veiller à ce que les effets de l'action belge se prolongent dans la même mesure dans notre propre pays.

Le Ministère des Affaires Economiques, conscient des impératifs de notre économie, se voit dans l'obligation de renforcer la surveillance et le contrôle des prix, de réprimer sévèrement les abus de toute nature. Il espère pouvoir compter sur la collaboration effective de la Chambre de Commerce et de tous ses membres, conscients de leurs véritables intérêts à plus longue échéance. Il n'admettra pas la formation de prix à caractère impératif, agira contre les abus des prix imposés. Il élaborera une législation anti-cartel et anti-monopole et prendra les mesures nécessaires pour que les prix se forment dans le cadre d'une concurrence saine et loyale, en dehors de tout corporatisme professionnel. Il étudiera la distribution dans son ensemble en vue de son allègement par la suppression des intermédiaires économiquement superflus et sans justification. Il espère que le commerce s'orientera vers le principe consistant à vendre plus à des prix plus bas plutôt que de vendre moins à des prix plus élevés. Il n'est pas possible d'aligner les prix à ceux nécessaires aux entreprises marginales, les moins efficaces, les plus mal outillées ou les plus mal gérées. Une autorisation d'établissement ne constitue aucune garantie d'avenir. La profession indépendante doit le rester, mais non seulement quand elle réalise des bénéfices, mais aussi quand elle accuse des pertes. L'Etat ne peut accorder de privilèges ni de rentes en faveur des entreprises les mieux gérées, les mieux outillées. Le niveau des prix doit s'aligner sur celui qui résulte de la plus grande productivité, mais non sur celui du moindre effort ou du plus mauvais emplacement. Il ne s'agit pas de sauver le plus grand nombre d'établissements, mais de sauver le plus grand nombre d'établissements viables et économiquement justifiés. Le Gouvernement s'emploiera à renforcer la législation sur la concurrence déloyale et il revisera celle sur les ventes à tempérament. Il appartient aux commerçants d'exa-

miner dans quelle mesure ils peuvent avoir un intérêt à se grouper pour faire leurs achats en commun pour réduire les prix des marchandises, pour améliorer leur qualité, pour peser sur les prix de leurs propres fournisseurs. Le Ministère est d'avis qu'il y a lieu de faire preuve de la plus grande prudence dans la voie du compartimentage, aussi bien des professions que des branches. Il est nécessaire en tout cas de laisser à l'initiative privée suffisamment de place pour que des réglementations dépassant la nécessité économique ou susceptibles même de l'entraver, ne constituent pas une limitation injustifiable à cette initiative.

Le Ministère fait appel à l'appui des consommateurs dans son action et il est décidé de leur accorder une plus large place dans l'élaboration et la réalisation de sa politique des prix. Il fera appel aux organes communaux dans le même sens. Il estime, en effet, que la politique des prix est une des parties essentielles de sa politique d'ensemble et il n'ignore pas que dans ce domaine il pourra être amené à prendre des mesures qui pourront heurter certains intérêts particuliers ou professionnels.

*

En ce qui concerne l'adaptation des traitements et des salaires à l'indice, il est nécessaire de relever que le nombre-indice actuel ne reflète guère le véritable coût de la vie. Son évolution même n'indique que très imparfaitement l'évolution du pouvoir d'achat. Il serait en théorie parfaitement possible de voir le nombre-indice baisser, alors que le coût de la vie dans son ensemble serait en hausse. La réciproque pourrait être tout aussi vraie. Trop souvent le nombre-indice indique des hausses ou des baisses purement accidentelles ou fugitives qui n'exercent en fait aucune influence sur le coût réel de la vie. Dans les dépenses familiales, celles nécessaires au loyer ont, en moyenne, augmenté de 50 % au moins. Le nombre-indice ne tient aucun compte de cette augmentation. Il apparaît donc comme recommandable d'aborder une nouvelle législation sur les loyers avec la plus grande prudence. Nous sommes heureux qu'en ce moment, au sein de la CECA, est mis en route, aussi dans notre pays, l'établissement d'un budget familial pour autant qu'il s'agisse d'ouvriers de la sidérurgie et des minières. Il ne peut pas faire de doute que les résultats de cette enquête permettront des comparaisons extrêmement intéressantes avec notre nombre-indice actuel et il est parfaitement possible qu'à ce moment soit reconnue la nécessité d'étudier une réforme de la base actuelle d'adaptation. Nous croyons que les syndicats d'ouvriers, d'employés et de fonctionnaires feraient bien, dès maintenant, de soumettre à une étude approfondie les bases du nombre-indice et ses modalités d'application.

Le Gouvernement donne la garantie qu'à tout moment les prix inscrits seront exactement ceux relevés dans les magasins conformément à la législation en vigueur.

Le Ministère estime qu'il est nécessaire d'assurer la mobilité géographique de la main-d'œuvre. Dans cet ordre d'idées il y aura lieu, sur le plan d'une politique de logement, de tenir compte de la nécessité de fournir aux travailleurs la possibilité d'atteindre facilement et rapidement leur lieu de travail. L'organisation des transports devra tenir compte de considérations identiques dans le cadre des données et nécessités régionales. Il ne sera toutefois jamais possible de déplacer les possibilités d'emploi suivant tous les désirs des salariés. La mobilité géographique est une nécessité d'autant plus grande pour les salariés qu'est grande l'immobilité des entreprises.

Il faut assurer en deuxième lieu la mobilité professionnelle. Le cloisonnement professionnel ne peut qu'aboutir à des féodalités, à la constitution de castes, à la juxtaposition de groupes, à une structure sociale imperméable qui s'opposerait aux exigences de la vie mouvante, au développement des personnes, aux efforts et ne ferait que créer des limites et des cloisonnements dangereux et anti-économiques. En fin de compte, un tel cloisonnement ne ferait que rejeter la classe ouvrière dans un état d'infériorité permanent. Nous devons donc considérer comme dangereuses à plus d'un point, et plus particulièrement du point de vue du plein emploi, toutes les réglementations qui entendent soumettre à des conditions trop rigoureuses l'accès à certaines professions ou qui obligerait les hommes à se voir prisonniers d'une activité déterminée durant toute leur vie.

Dans cet ordre d'idées il sera nécessaire de modifier les conceptions et l'organisation de notre enseignement dans un sens tel qu'aux dernières années de l'enseignement primaire se substitue un enseignement de caractère particulier, organisé de telle façon qu'il permette les plus grandes facilités pour des orientations aussi diverses que possible, qu'il comprenne un enseignement global de base pouvant servir à faciliter l'accès à un ensemble de professions. Il sera nécessaire encore d'accorder plus d'attention et de faciliter les réadaptations professionnelles tout en améliorant l'orientation qui ne signifie pourtant pas une fixation définitive.

Ajoutons encore que le Gouvernement entend procéder à une réforme de l'Office National de Travail.

*

Le Gouvernement s'efforcera de mettre sur pied une législation d'emploi pour le cas où une crise économique rendrait nécessaire sa mise en vigueur.

Cette législation sera accompagnée d'un plan de travaux d'utilité publique établi par régions et avec la collaboration des administrations communales.

*

Le problème agricole exige de plus en plus impérieusement un nouvel examen. L'organisation actuelle des marchés agricoles est essentiellement basée sur la protection absolue du marché intérieur. Le fonctionnement de ces marchés restait simple aussi longtemps que la production nationale ne dépassait pas les besoins nationaux. Or, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Dans les trois productions de base,

l'agriculture luxembourgeoise est ou risque de devenir bientôt excédentaire. Elle se verra ainsi obligée d'écouler vers les pays, dont nous refusons l'importation de produits agricoles ou horticoles, la production excédentaire à des prix sensiblement inférieurs à ceux répondant aux prix de revient. Cela a pu se faire jusqu'ici par le moyen des caisses de compensation alimentées par des taxes payées par les producteurs-vendeurs eux-mêmes. Aujourd'hui, certaines caisses sont vides. Un financement d'autres excédents ne sera possible qu'en haussant les taxes en vigueur, diminuant d'autant le revenu paysan global. Il ne peut, en effet, être question d'alimenter ces caisses par les finances publiques. On ne peut pas demander aux contribuables et aux consommateurs luxembourgeois de financer des différences de prix au profit des consommateurs étrangers, tout en permettant à ces pays un niveau des prix généralement plus bas leur permettant une concurrence industrielle dangereuse pour l'ensemble de notre économie nationale. Il faudra donc repenser complètement le problème.

Cette revision devient d'autant plus nécessaire que les pressions extérieures à l'encontre de la protection agricole deviennent de plus en plus lourdes. Dans le cadre de Benelux, le problème agricole va entrer dans sa phase décisive. Dans le cadre du GATT et de l'OECE les libérations de produits agricoles viennent de faire l'objet de discussions serrées dans le sens d'une libération étendue. Il ne sera pas possible à notre pays de se maintenir dans sa situation contradictoire actuelle. En fait, nous nous trouvons placés devant le choix entre un masochisme économique réduisant ou détruisant des produits pour en maintenir le prix élevé ou une expansion agricole avec une production accrue à des prix plus bas. Il faut tout de même relever que la possibilité d'une réduction des prix au producteur n'entraînerait une baisse des prix au consommateur qu'après la disparition des subsides gouvernementaux.

En vue de la réduction des prix de revient agricoles il sera nécessaire de limiter les prix des terres qui atteignent aujourd'hui souvent des chiffres très fortement exagérés par rapport à la rentabilité possible. Il sera nécessaire aussi de procéder à une législation appropriée sur le remembrement des terres et les droits de succession.

*

Le problème des transports fait l'objet, au sein du Gouvernement, d'un examen approfondi dans le double sens d'une diminution des charges budgétaires et de tarifs ne mettant pas nos entreprises, à ce sujet, dans un état d'infériorité par rapport à leurs concurrents étrangers. Le problème est complexe et difficile. Il demande d'autant plus d'attention que nous ne pouvons rester insensibles à certains projets d'aménagement de voies d'eau dans différents pays voisins. Le Gouvernement présentera à la Chambre des Députés un plan complet de rationalisation comprenant une première phase d'électrification et il y développera les perspectives en matière de transports telles qu'elles lui apparaissent à travers sa politique ainsi définie. L'introduction de tarifs

directs au sein de la CEGA apportera à notre industrie sidérurgique des réductions de tarifs déjà sensibles.

*

Enfin, dans le domaine de l'organisation économique, le Gouvernement est décidé à s'opposer à toutes tendances à caractère corporatiste. Il étudie la réforme des Chambres professionnelles. Il assurera à chaque membre d'une profession, en dehors de toute contrainte ou de toute restriction, son droit à la représentation professionnelle. Il n'accordera à aucune Chambre professionnelle des droits qui em-

La Télévision au Grand-Duché de Luxembourg

Le monopole des émissions de télévision sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg a été concédé à la Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion par le Gouvernement grand-ducal en date du 1^{er} juillet 1954.

Par cet accord, le concessionnaire s'est engagé à établir et à exploiter une station de télévision, dont les caractéristiques techniques ont fait l'objet d'un cahier des charges qui, en outre, fixe les conditions dans lesquelles la qualité technique des émissions et les programmes sont soumis au contrôle du Gouvernement.

Le 6 août 1954, les travaux de construction ont été entrepris et c'est dans la soirée du 23 janvier 1955, date anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, que la Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion a mis en service son émetteur de télévision.

Les premières images diffusées par Télé-Luxembourg ont été un hommage à la Souveraine et à la Famille grand-ducale. Depuis, l'émetteur poursuit ses émissions expérimentales, qui ont lieu tous les soirs de 20 h. à 21 h. 30.

Dès les premières émissions, des résultats de réception très encourageants sont parvenus à la station et il apparaît que Télé-Luxembourg couvre bien, outre le Grand-Duché, la Sarre, les provinces belges du Luxembourg, de Namur et de Liège, en France les départements de la Moselle, de Meurthe-et-Moselle, des Ardennes, de la Meuse et une grande partie du département de la Marne. Les images ont même été captées dans de bonnes conditions à Mulhouse dans le Haut-Rhin et à Mons en Belgique. La zone desservie par Télé-Luxembourg a une superficie d'environ 12.000 km² et la population comprise dans cette zone de vision dépasse 4 millions.

Cette portée extraordinaire est due principalement à l'emplacement idéal de l'antenne d'émission et à la qualité des installations techniques du centre d'émission.

piéteraient sur les droits d'autres professions ou qui toucheraient à l'intérêt général. Mais il est d'accord pour accorder aux Chambres des droits de caractère interne dans le sens et l'esprit de la loi de 1924.

Le Gouvernement n'admet pas la substitution d'institutions professionnelles aux organes politiques responsables de l'intérêt général. Il entend assurer le fonctionnement de la démocratie politique tout en construisant la démocratie économique. Il cherchera à établir la démocratie au sein même des organismes professionnels. Il subordonnera toute réglementation à l'accord d'une majorité qualifiée de tous les membres de la profession intéressée.

Dressée sur le plateau du Gienzebiert à Dudelange (altitude 426 m), l'antenne d'émission, supportée par un pylône métallique de 202 m de hauteur, est constituée par 3×4 panneaux réflecteurs. Cette antenne est alimentée par un émetteur image d'une puissance crête de 3 kW et par un émetteur son de 750 W. La liaison émetteur-antenne est assurée par un câble coaxial de 6 1/8" par l'intermédiaire d'un filtre duplexeur.

Les fréquences de travail de ces émetteurs sont celles attribuées au Grand-Duché de Luxembourg par la Conférence de Stockholm, soit:

pour l'émetteur vision 189,2605 Mc/s
pour l'émetteur son 194,75 Mc/s.

Pour faciliter un échange de programmes éventuel avec la France et la Belgique, la définition adoptée est de 819 lignes (7 Mc/s) et le son est modulé en amplitude.

Les émetteurs et le filtre duplexeur sont installés dans un bâtiment aux lignes sobres, situé à quelques mètres du pylône-antenne. Tant que des studios définitifs ne seront pas aménagés à Luxembourg, ce bâtiment abrite également un studio de parole, les appareils de télé-cinéma 16 mm et 35 mm, ainsi que la matériel vidéo nécessaire au fonctionnement du centre.

L'équipement technique de la nouvelle station ne serait pas complet, si Télé-Luxembourg ne disposait d'un car de reportage, dont le point d'attache est Luxembourg et qui permet d'assurer, soit des prises de vue depuis les studios provisoires installés au centre de la radiodiffusion, soit des reportages de l'extérieur.

Ce car, qui ne pèse pas moins de huit tonnes, est un véritable centre vidéo et son équipement technique comprend trois caméras image orthicon, les générateurs de synchro, les commutateurs d'images, l'amplificateur-mélangeur du son, ainsi que les récepteurs de contrôle.

Le car est relié à la station d'émission par un relais hertzien, dont la fréquence de travail est de l'ordre de 6000 Mc/s.

Les deux premiers essais du matériel de reportage faits à l'occasion du carnaval de Dudelange et lors du festival Dicks à Luxembourg, ont mis en évidence tout le parti que l'on peut tirer de ce studio mobile au point de vue programme.

La préoccupation dominante des dirigeants de la jeune station est d'offrir aux téléspectateurs des programmes distrayants de bonne qualité et, équipé comme l'est Télé-Luxembourg, ce but sera certainement atteint sous peu. Comme Radio-Luxembourg, son aînée, Télé-Luxembourg contribuera à rehausser le prestige dont jouit notre petit pays à l'étranger.

Nouvelles diverses

M. G. Pella, ancien Président du Conseil des Ministres d'Italie, Président de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a visité les capitales des six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Au cours de son séjour à Luxembourg, les 10 et 11 janvier 1955, M. Pella a été reçu en audience par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Il a eu ensuite des entretiens avec M. Jean Monnet, Président démissionnaire de la C. E. C. A., M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, qui remplaçait M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, ainsi qu'avec les membres de la Haute Autorité et MM. Massimo Pilotti et Emilio Battista, respectivement Président de la Cour de Justice et Président du Conseil de Ministres de la C. E. C. A.

Plusieurs réceptions eurent lieu en l'honneur de M. Pella et on y remarquait les Membres du Gouvernement ainsi que les plus hautes personnalités luxembourgeoises.

M. Pella a quitté Luxembourg, le 11 janvier, en direction de Bruxelles.

*

Autour de Benelux.

Au début du mois de janvier, l'Ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles, le Ministre de la Justice de Belgique ainsi que le Ministre du Luxembourg à Bruxelles ont signé au Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles le traité relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

Par ce traité, les trois pays de Benelux s'engagent d'introduire l'assurance obligatoire automobile dans leurs législations.

Le 20 janvier, une conférence Benelux à l'échelon ministériel s'est tenue à Bruxelles. A l'ordre du jour figuraient le problème des adjudications, la position commune des pays de Benelux après la décision de l'O. E. C. E. de libération des échanges à concurrence de 90 % et

la coopération économique européenne après les modifications intervenues dans le problème de la C. E. D.

*

Le Revenu National luxembourgeois.

D'après les évaluations du Service d'Etudes et de Documentation, le revenu national luxembourgeois, exprimé en prix courants, a atteint 14,3 milliards en 1952 contre 12,8 milliards en 1953, soit respectivement 47.091 et 42.007 francs par tête d'habitant.

Traduit en prix constants sur la base de l'indice du coût de la vie = 100 en 1937, le revenu luxembourgeois a atteint 12.902 francs par tête d'habitant en 1953 et 11.540 francs en 1952, contre 7.520 francs en 1937.

En se basant sur les évaluations du revenu national publiées dans le « Bulletin mensuel de Statistique des Nations Unies », converties en une commune unité monétaire, le dollar, et en y introduisant l'élément population, il en résulte, pour l'année 1953, les chiffres comparatifs suivants par tête d'habitant, exprimés en dollars: Luxembourg: 841; Pays-Bas: 486; Allemagne occidentale: 501; Danemark: 739; Etats-Unis: 1.911; Italie: 301; Norvège: 703; Royaume-Uni: 815; Suède: 561; Suisse: 995. Pour l'année 1952, le Service d'études donne les chiffres suivants: Luxembourg: 943; Belgique: 672; France: 685.

*

Emission d'un Emprunt.

Le 5 janvier 1955, le Ministre des Finances a émis un emprunt de 400 millions de francs sous forme d'obligations 4 % sur la base des lois des 8 et 20 juillet 1950. Les obligations sont émises en coupures de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000, 100.000, 500.000 et 1.000.000 francs, au taux de 99,50 %.

L'emprunt sera amorti en 40 ans prenant cours le 15 janvier 1955, soit par tirage au sort annuel, soit par rachat à l'amiable.

*

L'Organisation Internationale du Travail.

A Genève a eu lieu, du 24 janvier au 5 février, la première conférence régionale européenne de l'Organisation Internationale du Travail.

A cette importante conférence, qui réunissait les représentants des Gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 25 pays européens, sous la présidence de M. Rodolphe Rubattel, ancien Président de la Confédération helvétique, le Luxembourg était représenté par une délégation tripartite statutairement complète, comprenant des délégués gouvernementaux ainsi que des délégués des employeurs et travailleurs.

La conférence a examiné trois questions particulières: l'âge de la retraite, le financement de la sécurité sociale et le rôle des employeurs et des travailleurs dans les programmes tendant à augmenter la productivité.

Une série de conclusions et de considérations ont également été adoptées pour être soumises au Bureau International du Travail, notamment sur la construction de logements et sur la disparité des coûts de la main-d'œuvre et des charges sociales dans les différents pays européens.

*

Les inondations dans le bassin de la Moselle.

Au début du mois de janvier, une brusque hausse de la température a fait fondre l'épaisse couche de neige et a transformé en pluie la neige qui tombait abondamment. Ceci transforma la paisible Moselle en un fleuve tumultueux débordant son lit et inondant les campagnes et les localités riveraines. La crue atteignit plusieurs mètres et le trafic sur la route dut être interrompu. Les inondations avaient pris des proportions alarmantes et la population dut évacuer en hâte les caves et les rez-de-chaussées de leurs maisons pour se réfugier aux étages supérieures. Le ravitaillement dut être fait en barques et en canots pendant plusieurs jours.

Pour se rendre compte des dommages causés par ces inondations et pour reconforter la population, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg visitèrent les régions inondées. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du diocèse de Luxembourg, visita également les localités éprouvées.

*

La « Fraternité Mondiale ».

C'est du 11 au 15 juillet 1955 qu'aura lieu à Bruxelles l'Assemblée mondiale quinquennale de la « Fraternité Mondiale », dont le thème sera: « Fraternité pour la paix et la liberté ». Cette assemblée réunira quelque 500 délégués des pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

La « Fraternité Mondiale » organisera par contre à Luxembourg, du 31 mai au 4 juin, des journées d'études sur: « Les aspects psychologiques, techniques et sociaux des problèmes du film et de la jeunesse ». Cette rencontre est la réalisation d'un vœu exprimé à la Conférence de Locarno, au mois de juillet 1954, tenue sous le patronage de l'UNESCO, au cours de laquelle les délégués de l'industrie cinématographique ont manifesté leur intention de rencontrer des experts filmologues et éducateurs pour établir ensemble les normes d'une production cinématographique adaptée à la jeunesse.

La rencontre de Luxembourg réunira donc des experts internationaux (filmologues, producteurs et pédagogues), qui se pencheront ensemble sur cette question. Le programme de ces journées d'études a déjà été établi par un groupe d'experts internationaux à Luxembourg au cours de deux réunions préparatoires.

*

1955

Le traditionnel banquet de l'Amicale des Journalistes mosellans, organisé chaque année à l'occasion de la Saint-François, a eu lieu, le 29 janvier, à Metz, au restaurant de la Pergola. De nombreuses personnalités assistaient à ce banquet, entre autres M. Hocquart, Directeur de la Foire de Metz, M. Raoul Marain, Président de l'Association, Directeur de l'Agence France-Presse à Metz, M. Jules Archen, Vice-Président de l'Association, et M. Irrthum, Secrétaire. L'Association des Journalistes luxembourgeois y était représentée par M. Armand Schleich, Président de l'Association des Journalistes luxembourgeois.

*

L'Association des Journalistes luxembourgeois s'était réunie en assemblée générale au début du mois de février. Les membres ont appris avec plaisir que le total des recettes des vœux de Nouvel An a battu, cette année, tous les records avec un total de 108.300 francs. Au cours de la prochaine assemblée générale extraordinaire sera désigné l'œuvre sociale bénéficiaire de cette somme. Elle établira également le programme des manifestations à organiser au mois de mai lors de la réunion à Luxembourg du comité exécutif de la Fédération internationale des Journalistes. Le comité s'est vu renouveler son mandat pour la durée d'une année. Il se compose de M. Armand Schleich (Meuse-Grand-Duché), président; M. Marc. Fischbach (Luxemburger Wort), vice-président, et de M. Michel Dieschbourg (Zeitung), secrétaire-trésorier.

*

La Galerie Artis, installée récemment dans la rue du Congrès à Bruxelles, avait invité à son salon inaugural un artiste luxembourgeois, Edmond Gœrgen, qui y exposa de nombreux dessins et portraits.

Parmi les dessins exposés et qui furent exécutés par l'artiste au camp d'extermination de Mauthausen, figurent: « Cascade de la mort », « Luxembourgeois battu à mort », « Etude de cadavres grecs », « Etude de cadavres polonais », « Four crématoire », « Pourquoi tant souffrir », « Fagots », etc. Parmi les autres toiles on remarquait « Village ardennais », « Le faubourg du Grund avec son église », « La vue sur Pfaffenthal », « Village de Neunhausen », « La Cathédrale le soir pendant l'Octave », etc.

*

A Luxembourg a eu lieu la fondation de l'Association des Agences de Voyages du Grand-Duché. Mentionnons que M. Jean Hannes de Luxembourg a été désigné comme Président de cette nouvelle Association qui est appelée à jouer

un rôle important pour le développement du tourisme.

*

Le Gala de la Police organisé par l'Amicale de la Prévoyance des Gardiens de la Paix de Nancy a connu son succès traditionnel. Rappelons que M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, avait été spécialement invité à ce gala par M. Leseur, Commissaire de police de Nancy, lors du voyage de ce dernier à Luxembourg à l'occasion du Gala franco-belgo-luxembourgeois de la police.

M. Hamilius était accompagné de M. Hoescheit, Directeur de la Police et Président de la Fédération Internationale des Fonctionnaires supérieurs de la Police, et MM. Wies et Bertrand, Commissaire.

Nouvelles de la Cour

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, le 5 janvier, des listes d'inscription furent déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 10 janvier 1955, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Giuseppe Pella, ancien Président du Conseil italien et Président de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, en présence de S. Exc. le Marquis Francesco Cavalletti di Oliveto Sabino, Ministre d'Italie. A cette occasion, Son Altesse Royale remet au Président Pella les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 14 janvier 1955, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général

P. J. E. Manceaux-Demiau, Commandant la Première Division Blindée Française.

*

Le 18 janvier 1955, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Vasco Tristao Leitao da Cunha, Ambassadeur du Brésil, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, des listes d'inscription furent déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 23 janvier 1955, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. l'Ambassadeur Shoji Arakawa, Ministre du Japon.

Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

2 janvier: A la Chambre des Métiers, 208 nouveaux patrons reçoivent des mains de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier leur brevet de maîtrise. A cette cérémonie assistent de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarque M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouver-

nement, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, M. René Logelin, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Travaux Publics, M. François Simon, ancien Ministre, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Georges Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, les Directeurs de l'Ecole des Artisans de Luxembourg et de l'Ecole Professionnelle

d'Esch-sur-Alzette, le Président, le Vice-Président et les membres de la Chambre des Métiers ainsi que de la Fédération des Artisans et les Présidents des différentes Fédérations artisanales.

4 janvier: Le Grand Théâtre de Nancy présente au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alz. «Le Pays du Sourire», opérette en trois actes de Franz Lehár, avec Christian Jacquin, Jean Launay et Jacques Pierre. Cette représentation est organisée par le Syndicat d'Initiative en collaboration avec la Municipalité.

5 janvier: A l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert à la Place d'Armes à Luxembourg.

6 janvier: Sous le patronage de la Ligue Maritime et d'Outre-Mer, le Skål-Club de Luxembourg organise au Casino à Luxembourg une soirée, au cours de laquelle Gabriel Lingé fait un exposé sur Tahiti.

Les Amis de la Musique organisent un concert symphonique au Théâtre Municipal de Luxembourg, donné par l'Orchestre de Luxembourg, avec le concours de la célèbre harpiste Lily Laskine. Au programme figurent des œuvres de Hændel, Prokofieff, Messiaen, Ravel et Gershwin.

8 janvier: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty de Paris présentent le grand succès du Théâtre Antoine «L'Heure Eblouissante», pièce en trois actes d'Anna Bonacci, avec le concours de Pierre Blanchar, Helena Bossis, Claude Gensac et Bernard Lancret.

Sous les auspices de la Municipalité d'Ettelbruck, le «Trio Luxembourgeois» donne une séance de musique de chambre dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Au programme figurent des œuvres de Félix Mendelssohn, Claude Debussy, Maurice Ravel et René Mertzig.

Le «Cercle Suisse au Luxembourg» organise une soirée suisse dans les salons du Casino de Luxembourg. Au programme figure la musique folklorique et moderne par le «Jodler-Duo».

A Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration de nouveaux blocs d'habitations construits par l'Administration communale à Esch-Lalange. Parmi les nombreuses personnalités qui assistent à cette cérémonie, on remarque M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de Sécurité Sociale, M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, M. Antoine Krier, Bourgmestre de la

Ville d'Esch-sur-Alzette, ainsi que toutes les autorités locales.

A Junglinster a lieu une réception offerte par le Commissaire du Gouvernement auprès de la Compagnie de Radiodiffusion luxembourgeoise, M. Léon Schaus, et le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Junglinster, à l'occasion de la parution du numéro spécial des «Cahiers luxembourgeois» sur Radio-Luxembourg et Junglinster. De nombreux invités d'honneur assistent à cette réception.

9 janvier: L'opérette luxembourgeoise «Onner bloem Himmel» est présentée au public eschois sur la scène du Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette.

Dans le cadre de l'Université Populaire Catholique, M. le Professeur Alphonse Arend traite de la récente littérature catholique au cours de sa conférence intitulée «Le scandale de l'écrivain catholique contemporain». Parmi l'assistance on remarque M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, Mgr. Alfred Mille, Directeur du Grand Séminaire, M. le Professeur Nicolas Margue, ancien Ministre.

14 janvier: L'American-Luxembourg Society organise une Soirée de Gala au Cinéma Mairivau, au cours de laquelle est présenté le film musical américain «The Glen Miller Story», réalisé en technicolor, et qui raconte l'histoire de ce grand compositeur américain. LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde honorent de Leur haute présence cette représentation, à laquelle assistent plusieurs Représentants du Corps Diplomatique ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises.

15 janvier: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas France-Monde-Productions présentent «La Maison de la Nuit», pièce en trois actes de Thierry Maulnier, avec le concours de Michel Vitold.

Dans le cadre des conférences organisées par l'Association Radio-Luxembourg, M. Gehrold, de la «Nordmende» de Bremen-Hemelingen, parle au sujet de «Allgemeine Einführung in die Fernsehtechnik und die Fernsehreparaturtechnik».

A Ettelbruck, le Théâtre de la Ville de Trèves donne une représentation de la «Veuve Joyeuse» de Franz Lehár.

Parmi les manifestations culturelles qui ont lieu chaque année à Wiltz, le Salon de la Peinture du Cercle Artistique de Luxembourg connaît un succès toujours grandissant. Le vernissage du Salon 1955, où sont exposées 180 œuvres de tous genres, a lieu en

présence des autorités locales de Wiltz et de nombreux artistes.

17 janvier: A l'auditorium de chimie de l'Athénée de Luxembourg, M. Guy Jones présente et commente un film en couleurs sur l'Égypte, la Palestine, la Syrie et la Grèce intitulé « Croisière en Méditerranée ».

Les Associations luxembourgeoises réunies des ingénieurs, architectes et industriels organisent une conférence dans la grande salle des fêtes de l'ARBED ayant pour thème « Neue Wege in der Planung organischer Wohnviertel ». Cette conférence est faite par M. Albert Bodmer, architecte-urbaniste, chef du bureau de planification de Berne.

Les Amis de l'Autriche organisent une soirée tyrolienne dans la salle du « Carrefour » avec le concours du groupe folklorique de Seefeld qui comprend d'excellents artistes, notamment la meilleure jodleuse d'Autriche M^{lle} Seywald.

18 janvier: Inaugurant une suite de trois conférences dans le cadre des « Amis de la Grèce », M. le professeur Ernest Ludovicy analyse le chef-d'œuvre dramatique de l'auteur grec Eschyle. Au cours de cette conférence, qui a lieu dans la salle des fêtes de l'Athénée, M. Ludovicy traite la première partie de la trilogie s'intitulant « Agamemnon ».

19 janvier: Le Théâtre Municipal de Sarrebruck présente au Théâtre Municipal de Luxembourg « Der Troubadour », opéra en quatre actes de Giuseppe Verdi.

20 janvier: Au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette, le Théâtre de la Ville de Trèves présente pour la seconde fois « Madame Butterfly », opéra en trois actes.

Dans la salle du « Carrefour » à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente Jeanine Fiasson qui fait une conférence sur « Pampas, expédition au Venezuela ».

21 janvier: Les Amis de la Musique organisent un concert au Théâtre Municipal de Luxembourg avec le concours de l'Orchestra italiana da Camera di Roma.

22 janvier: Les Amitiés Françaises de Dudelange organisent une conférence du cycle « Exploration du Monde », au cours de laquelle est présenté un film en couleurs « Pampas », commenté par M^{me} Jeanine Fiasson.

25 janvier: En présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles figurent plusieurs Représentants du Corps diplomatique, a lieu l'inauguration de l'exposition de la Carinthie, organisée par les Amis de l'Autriche.

25 janvier: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, le Grand Théâtre de Nancy présente, avec le concours de solistes du Théâtre National de l'Opéra, l'« Atlantide », drame lyrique en quatre actes et 9 tableaux, d'après le roman de Pierre Benoit. Les rôles sont tenus par Ethery Pagava, première danseuse étoile des Ballets du Marquis de Cuevas, Jean Barres (Saint-Avit), Jacques Doucet (Morange), Christian Jacquin (Tanit-Zerga).

Au siège central de l'ARBED à Luxembourg, la Chambre Syndicale des Mines de Fer de France présente sous le patronage du Ministre de France à Luxembourg un film intitulé « Fer lorrain ». Ce film a été conçu pour faire connaître les progrès et les possibilités des mines de fer lorraines, parmi lesquelles figurent également celles relevant de l'ARBED. Outre la présence de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, les dirigeants de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise et de nombreux représentants de la C. E. C. A. assistent à cette séance.

29 janvier: A la tribune de la Société de Comptabilité du Grand-Duché de Luxembourg, M. J.-P. Hamilius, professeur en sciences commerciales à Esch-sur-Alzette, de retour d'un voyage d'études en Amérique, parle du « Système économique des Etats-Unis d'Amérique ».

Les Amitiés Italo-Luxembourgeoises, Section de Dudelange, organisent, avec le concours de l'Harmonie Municipale, une grande soirée de musique italienne dans les salles de la Maison syndicale. S. Exc. M. le Ministre d'Italie honore la soirée de sa présence.

30 janvier: A la tribune de l'Université populaire catholique et l'Alliance catholique des Femmes luxembourgeoises, M^{me} Germaine Peyrolles, avocat à la Cour d'Appel de Paris, membre de l'Assemblée Nationale française, fait une conférence sur « Le catholicisme devant le problème européen ».

31 janvier: Sur l'invitation du Centre Culturel et d'Education populaire, M^{me} Charles Lehmann, épouse de M. le Rabbin de Luxembourg, fait une conférence au Casino de Luxembourg sur « Le roman russe contemporain », au cours de laquelle elle examine le développement du roman russe à partir de Gorki, Chokolov, Gladkov, en passant par Alexis Tolstoï, Ehrenbourg, Fadéev jusqu'aux œuvres les plus récentes.

La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à une conférence faite à l'auditorium de physique du Lycée de Garçons à Limpertsberg par M. le professeur Henri Thill sur « L'Enigme de l'Atmosphère ».